

VILLE DE JURANÇON

LISTE : VIVRE BIEN JURANÇON Active et Solidaire – Michel BERNOS



ELECTIONS MUNICIPALES 2020
REPONSES AU QUESTIONNAIRE DE



Préambule :

La liste VIVRE BIEN JURANÇON a choisi de jouer le jeu en répondant au questionnaire de l'ASSOCIATION PAU A VELO.

Les Elus de l'actuelle mandature qui figurent sur la liste ont déjà tenu plusieurs réunions de travail avec l'Association Pau à Vélo. Les propositions que les jurançonnais vont découvrir ne « tombent pas du ciel », elles ont été réfléchies en amont et ont fait l'objet de consultations de riverains et de socio-professionnels jusqu'aux derniers jours de la campagne électorale qui ont permis de compléter votre questionnaire par les points 31 et 32 que nous avons pris soin d'ajouter.

Il ne nous a pas échappé qu'un militant de l'Association de Pau à Vélo (Nicolas SAVARY) était membre de la liste de nos concurrents et avait répondu pour le compte de la tête de liste (Janine DUFAU). Vous comprendrez par conséquent que nous puissions douter de l'impartialité de l'analyse qui serait réalisée par vos soins.

Pour notre part, nous avons tenu à co-élaborer entre la tête de liste, plusieurs élus impliqués dont notre référent vélo des propositions constructives, autour desquelles nous aurons vocation à travailler en y associant les associations représentatives.

Bien cordialement !

MICHEL BERNOS



Tête de liste

PIERRE HAMELIN

Urbaniste

Référent vélo

Candidat



Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo — en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ; — en établissant un budget annuel de 120000 euros

OUI :

Nous mettrons en place un comité de suivi opérationnel dans le cadre d'une commission extramunicipale « environnement-santé »

Nous développerons un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) qui financera les mobilités actives (trottoirs, aménagement des traversées piétonnes, aménagement cyclables...) sous réserve des capacités d'investissement de la Ville, des priorités qui peuvent se faire jour et de l'échéancier des projets de réaménagement du cœur de ville (éco-quartier intégrant des circulations douces, environnement du Junqué...)

Action n°2

Mesurer la part modale des déplacements actifs et planifier avec volontarisme l'augmentation de cette part modale. *Ambitionner que le vélo soit utilisé pour 10 % des déplacements en 2024 et 15 % en fin de mandat.*

OUI :

Ce sera une des missions confiées au comité de suivi opérationnel, en lien avec une logique d'agglomération et en s'adaptant au contexte d'une Commune de 7500 habitants

Action n°3

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

OUI :

Notre correspondant vélo sera Monsieur Pierre HAMELIN , urbaniste, pionnier de « Pau à Vélo » dont il fut vice-président et ancien membre du comité directeur de la FUBICY (devenue FUB)

Il s'appuiera sur un technicien désigné et formé.

Action n°4

Après chaque rénovation d'espace public (voirie, place, parc), procéder à une inauguration à vélo, en présence des associations liées au déplacement à vélo et des services responsables de la rénovation.

OUI :

Nous aurons très vite à inaugurer, en impliquant les riverains et les associations jurançonnaises, un aménagement en piste cyclable préfigurant la liaison entre la voie verte du Gave et la voie verte Gan-Jurançon (dont la création intégrant une passerelle entre Gan et Jurançon a déjà été financée pour sa partie existante par 200 000€ de budget de la Ville de Jurançon) :

Il est donc faux d'écrire que « rien n'a été fait » comme nous avons pu le lire.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5

Créer un réseau express vélo. Contribuer au sein de l'agglomération de Pau à l'implémentation de ce réseau sur Billère : 6 grandes lignes cyclables pénétrantes et transversales de l'agglomération, reliant sans détour les grands pôles, connectées avec les dessertes cyclables locales. Ces lignes devront être composées exclusivement de vélorues ou de pistes cyclables sécurisées confortables et prioritaires. Elles devront aussi être capables d'absorber un trafic important de vélos (larges)...

OUI :

Ce sera la tâche de nos conseillers communautaires en lien direct avec notre correspondant vélo

Notre projet de cœur de ville intégrera cette nécessité

Action n°6

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Avenue du Corps Franc Pommies - Avenue Gaston Cambot - Rue Ollé Laprunne - Avenue de Gelos - Rue Henry IV, N134
A l'échelle de l'agglomération, l'ensemble des voies identifiées comme axe de transit automobile sur notre plan de hiérarchisation de la voirie devront être équipées de ce type de voies cyclables. De façon générale, les axes cyclables de ces voies ne doivent pas être des couloirs de bus partagés, ni des voies vertes ou de simples marquages au sol, mais bien des pistes cyclables en site propre.

OUI :

Nous relevons que l'ensemble de ces voies n'est pas de la compétence de la commune.

Nous sommes favorables à des aménagements en pistes cyclables des voies :
Avenue Corps Franc Pommies

RN 134 : voie cyclable parallèle existante et praticable ces prochaines semaines (continuité de la voie verte Gan-Jurançon)

Nous considérons que l'Avenue Gaston Cambot récemment rénovée avec bandes cyclables et sas aux feux est très correctement aménagée au regard du niveau de trafic auto et vélo.

Nous privilégierons à chaque fois que possible le partage de la voirie dans un contexte apaisé de zone 30 plutôt que des aménagements qui séparent.

A cet égard, et concernant la Rue Ollé Laprune, nous sommes critiques sur la piste cyclable existante générée par une ancienne équipe municipale. En effet, cette piste en site propre est recoupée constamment par des sorties de riverains, une rue, les accès à une moyenne surface. Elle ne garantit pas un usage serein.

Nous veillerons au respect de la Loi Laure

Action n°7

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : - Gare - Hotel de Ville - Atelier du Neez - Parc des rives du Gave - Véloroutes, - Collège et écoles

OUI :

Nous mettrons en place un schéma global et une action de notre PROJET VILLE SANTE labellisé par l'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE prévoit un jalonnement par une signalétique dédiée (parcours indiqués en temps entre polarités et équipements)

Action n°8

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines - Pau - Billère - Gelos - Gan - Laroin.
Une connexion de qualité avec la Véloroute V81 (est-ouest), et la véloroute de la vallée d'Ossau (sud) est un élément important pour permettre au déplacement à vélo de rayonner au delà des communes limitrophes.

OUI :

Nous aurons très vite à inaugurer, en impliquant les riverains et les associations jurançonnaises, un aménagement en piste cyclable préfigurant la liaison entre la voie verte

du Gave V 81 et la voie verte Gan-Jurançon (dont la création a déjà été financée pour sa partie existante par 200 000€ de budget de la Ville de Jurançon) .

Nous nous sommes associés en participant au « Grand Oral Vélo du 8 Mars » afin de bien identifier les enjeux de connexions entre le centre urbain palois et la rive gauche du Gave.

Action n°9

Mettre le vélo au cœur du réaménagement de la place du Junqué
- En supprimant les transits automobile sur la place - En réservant l'Avenue Charles de Gaulle aux mobilités actives (piétons-vélos) et aux transports en commun, - En transformant la place du Junqué en zone apaisée pour redynamiser le commerce et la vie de quartier, - En facilitant son accès depuis Pau, Gelos, Gan et les rives du gave.

NON :

Nous ne considérons pas que transformer le Junqué « en impasse débouchante » comme vous l'avez formulé soit viable : cela présenterait un risque majeur de fermeture de notre commerce de centre-ville et la mort du marché hebdomadaire.

Par contre, nous assumons qu'un trafic de transit **apaisé et modéré** puisse continuer à double sens en considération des activités commerciales.

Nous aurons en priorité à rationaliser le stationnement et les flux piétonniers de l'espace Junqué.

Nous concerterons les riverains pour expérimenter une zone de rencontre (20 km/h) sur la Rue Michel de Coulom et la fermeture du barreau de liaison de fond de place afin de réunir les deux parties du Junqué et d'y permettre l'apprentissage sécurisé du vélo pour les enfants.

Nous anticipons le réaménagement du cœur de ville qui impliquera de retraiter le Rue de Borja (oubliée dans votre liste...) à l'arrière du pôle de services Mairie-Poste qui sera développé. Cette rue pourrait être dédiée aux circulations douces.

Action n°10

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

OUI :

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Implanter des impasses débouchantes piéton vélo, ou des sens uniques dans les quartiers résidentiels pour y supprimer le trafic de traversée : - Rue Amédée Rousille : impasse au croisement Av Gal Dauture - Rue du colonel Gloxin : impasse au croisement Rue Jacques Terrier - Rue de la croix du prince : impasse au croisement rue marcel Cerdan - Rue Frantz Toussaint : impasse au croisement rue Alfred de Vigny - Rue de la place du Junqué : suppression, et liaison du jardin d'enfant au reste de la place - Rue Massenet : sens unique vers la place du Junqué - Avenue Charles de Gaulle réservée aux mobilités actives et aux transports en commun
Dans les quartiers de la commune non cités ci-dessus, il faut construire avec les habitants des plans de circulation visant à y supprimer le trafic de traversée.

OUI :

Nous notons que vous citez des voies qui sont à Pau et sur lesquels nous ne nous prononcerons pas.

Dans les quartiers résidentiels nous privilégierons un trafic apaisé (zone 30) avec l'expérimentation de « zones de rencontres à 20 km/h en concertation avec les riverains si nécessaire.

Nous mettons en cause le « dogme » des sens uniques qui dans la pratique contribuent souvent à une augmentation de la vitesse des véhicules.

Avec notre Zone 30 : nous systématiserons les retours cyclables qui seront matérialisés par des pictogrammes en plus de ce que prévoit le cadre légal. Nous remédierons à ce qui n'a pas encore été finalisé pour certaines voies.

Action n°12

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

OUI :

Action n°13

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Tous les quartiers entre les grands axes de transit sont aménagés en Zone 30 ou Zone de Rencontre

OUI :

Action n°14

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

OUI :

Action n°15

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

OUI :

Nous mènerons une expérimentation en lien avec la communauté éducative, les parents d'élèves et dans le respect des obligations en matière d'accès de sécurité et pour personnes à mobilité réduite

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°16

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

OUI :

Action n°17

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

OUI :

Nous avons en outre le projet d'une « station vélo » pour la location sur le Junqué, à négocier avec les instances de l'agglomération et Pau Béarn Mobilités

Action n°18

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

OUI :

Action n°19

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.
Si encore intégrable dans le PLUI 2019 (comme Pau a Vélo l'a déjà suggéré pendant l'enquête publique)

OUI :

Nous rappelons que nous sommes en PLUI et veillerons dans l'instruction des autorisations d'urbanisme et en anticipant avec les promoteurs publics et privés (rôle du correspondant vélo avec le technicien municipal dédié)

Action n°20

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

NON :

Nous considérons qu'il s'agit d'une initiative à soutenir au niveau de l'agglomération

Action n°21

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

OUI :

Nous étudierons avec intérêt tout projet d'insertion par l'économie dédié au vélo

Promouvoir une culture vélo

Action n°22

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

OUI :

Action n°23

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

OUI :

Action n°24

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

OUI :

Voir question 9

Et aussi : notre projet « réveil des berges » avec soutien aux déplacements actifs + piste cyclable Corps Franc Pommies

Action n°25

Installer des compteurs de passage vélo, affichant un score lisible par le public, et situés à des points emblématiques de la ville.

NON : adapté à la taille d'une métropole mais pas de Jurançon

Action n°26

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

OUI :

Plusieurs membres de l'équipe sont adeptes du vélo comme moyen de transport dès avant la création de Pau à Vélo en 2002 et notre correspondant vélo fait 6 000 kms/an en déplacements domicile-travail.

Action n°27

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

NON :

Action n°28

Créer une "journée sans voiture". Tous les ans le 22 septembre, une journée où le trafic motorisé est très restreint ou interdit sur la commune

OUI :

Avec la mobilisation des écoliers et des associations jurançonnaises

Action n°29

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

OUI :

Un policier municipal assermenté

Action n°30

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

OUI :

Action n°31

Développer des programmes de sensibilisation des cyclistes sur les équipements de sécurité

OUI :

Nous mettons la sécurité des cyclistes au cœur de nos préoccupations, avec le projet de campagnes concernant le bon éclairage par exemple. L'expertise des adhérents de Pau à Vélo sera précieuse.

Action n°32

Développer une action de marquage antivol des vélos

OUI :

Nous mettons la garantie de ne pas se faire voler son vélo au cœur de nos préoccupations, avec le projet d'une action de marquage des vélos en lien avec les services compétents et notre police municipale. L'expertise des adhérents de Pau à Vélo sera précieuse.

COMMENTAIRES GENERAUX

Nous intégrons le vélo comme moyen de transport au quotidien dans notre projet, non pour satisfaire seulement une catégorie d'usagers, mais pour contribuer à une ville apaisée.

Nous voulons tenir compte de tous les usages et des réalités économiques et sociales de Jurançon.

MICHEL BERNOS



Tête de liste

PIERRE HAMELIN

Urbaniste

Référent vélo

Candidat

